



CHARTRE NATIONALE
QUALITÉ
AGORES



Club des collectivités signataires

LES AVANTAGES DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES DANS LA DÉMARCHE

La signature de la Charte Qualité Agores donne lieu pour la collectivité signataire à des avantages professionnels durant 3 ans.

Kit de communication Charte Nationale Qualité

pour valoriser la démarche auprès des publics du service Restauration de la collectivité signataire Agores met à disposition des collectivités divers outils de promotion de la démarche :

- attestation annuelle millésimée certifiant l'inscription de la collectivité dans la démarche qualité globale de la Charte Agores,
- autocollant Charte Qualité millésimé à apposer à l'entrée des restaurants,
- affiches grand format présentant les enjeux qualité et principes clés de la Charte (à la demande),
- logo pour utilisation sur les supports d'information de la collectivité (en ligne).



Outils qualité

pour accompagner la démarche de chaque collectivité signataire

La Charte Qualité Agores s'appuie sur des faits et des critères techniques quantifiables : taux de produits frais, satisfaction des convives, taux de gaspillage alimentaire... Signer la Charte Qualité Agores constitue pour la collectivité et les usagers une garantie qualité pertinente. Dans cette optique, les collectivités signataires ont accès aux outils qualité conçus ou sélectionnés par Agores pour accompagner leur démarche qualité globale (format papier ou numérique) :

- norme de service NF X50-220 « Restauration scolaire »,
- indicateurs de performance,
- guide de tarification de la pause méridienne conçus en partenariat avec l'ANDEV,
- guides de l'UNCPIC et du CREPAN relatifs à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- avis du CNA,
- coordonnées qualifiées de professionnels partenaires de l'association pour mettre en œuvre des démarches en matière d'approvisionnements locaux et/ou bio
- coordonnées qualifiées de professionnels partenaires de l'association pour mettre en œuvre des démarches d'éducation au goût
- fiches métiers du CNFPT
- ...

Outils d'animation du Club des signataires

pour faire vivre la démarche des collectivités au-delà de la signature et faire jouer les synergies

En rejoignant le Club des signataires de la Charte Qualité Agores, les collectivités s'inscrivent dans un réseau favorisant les échanges et mutualisant les bonnes pratiques :

- rubrique Club des signataires dédiée sur le site agores.asso.fr (accès Extranet sécurisé) : mise en ligne mensuelle d'initiatives qualité, focus sur les signatures de Charte, animation du réseau des collectivités signataires...
- visites de pairs dans les 3 ans, pour accompagner la démarche engagée et approfondir la réflexion
- diffusion d'un rapport annuel des résultats des visites de collectivités pour permettre aux collectivités signataires de s'évaluer sur la base de données chiffrées objectives.

